

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 18/12/2015 à 21 h**

**Présents** : François ARCANGELI, Cinthya ARENAS, Philippe BUSSIÈRE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Éric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Francis PRADÈRE.

**Excusée** : Sylvie SIMPSON

Cinthya ARENAS est désignée secrétaire de séance.

### **1. Compte-rendu de réunions**

#### **1.1 SIDEVA**

Céline SALVIAC MALBERT a participé à la dernière réunion du SIDEVA, où a été discuté la question des fusions des Communautés de Communes et la disparition du SIDEVA qui serait intégré dans la future intercommunalité fusionnant la CC3V, la CC de Salies et celle de St-Martory. Vote à l'unanimité contre a été fait.

#### **1.2 SIVOM**

Gérard DALL'ARMI a participé à la dernière réunion du SIVOM, où a été discuté la question des fusions des Communautés de Communes et la disparition du SIVOM qui serait intégré dans la future intercommunalité fusionnant la CC3V, la CC de Salies et celle de St-Martory. Un vote pour a été fait.

#### **1.3 SMEA**

Jean-Paul ESTRADE évoque la dernière réunion du SMEA, la troisième tranche du réseau d'eau potable. Il indique qu'une réunion sera organisée en janvier pour l'assainissement. A noter que le syndicat des eaux de la vallée de l'Arbas et du bas Salat a programmé en 2016 des travaux sur le réseau qui traverse le village.

#### **1.4 CC3V**

Monsieur le Maire indique que le transfert de la piscine a été décidé en CC. Le Conseil aura à se décider lors de la prochaine réunion sur le transfert des charges.

### **2. Avancement des projets en cours**

#### **2.1 Multiservices**

Le cahier des charges pour choisir le futur exploitant a été transmis par l'avocat. Une réunion de travail est programmée mardi le 22 décembre à 18 heures pour finaliser ce dossier.

#### **2.2 Photovoltaïque**

Le chantier commencera en janvier.

### **3. Fusion des intercommunalités : avis sur le projet de SDCI**

#### **3.1 Communauté de Communes.**

Monsieur le maire présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par M. le Préfet lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 19 octobre 2015.

Il expose la procédure d'élaboration du SDCI et demande au conseil d'émettre un avis sur la proposition de M. le Préfet concernant la Communauté de Communes des 3 Vallées (CC3V).

Considérant que la fusion des communautés de communes des 3 Vallées, du canton de Salies du Salat et du canton de Saint-Martory s'inscrit parfaitement dans les objectifs fixés par la loi NOTRe avec une population de 17 454 habitants.

Considérant que ce regroupement contribue à l'amélioration de la cohérence spatiale des EPCI concernés au regard des bassins de vie d'Aspet et de Salies du Salat, du SCOT Comminges et du PETR du Pays Comminges-Pyrénées.

Considérant la cohérence territoriale et paysagère de ce groupement en zone de piémont, avec un fond de vallée délimité par les massifs de Paloumère, Cagire, Gar, un accès commun à l'autoroute à la confluence du Salat et de la Garonne, une ouverture sur le Couserans et une vallée commune : l'Arbas.

Considérant qu'il reste à une échelle pertinente pour maintenir et développer les services de proximité à la population existants et souvent partagés (déchets, voirie, petite enfance, enfance/jeunesse, maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, transports à la demande ...). Le SIVOM de la région de Salies du Salat entre 10 communes de la CC3V et celles de la communauté de communes de Salies du Salat pour les compétences voirie et collecte des ordures ménagères sera dissout.

Considérant que le projet de fusion proposé est de nature à faciliter la rationalisation des compétences déjà mises en œuvre dans les 3 communautés de communes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable.

Considérant que la nouvelle communauté de communes proposée est tout à fait à même de porter un projet de développement économique qui s'inscrira dans le projet de territoire du PETR Comminges/Pyrénées avec comme points d'appui :

- l'agriculture d'élevage (le 2 ACVA ont l'habitude de travailler ensemble),
- le développement d'activités économiques sur le périmètre de l'ancien bassin industriel de Mazères/Salies/Saint-Martory et sur la périphérie d'Aspet( projet d'une ZAE sur Montsaunès/Saint-Martory et d'une ZA sur Estadens en cours de réalisation).
- le tourisme vert toutes saisons et le développement du thermalisme et du thermalisme

Considérant l'homogénéité en matière de compétences et de fiscalité (FPU), des masses budgétaires de même grandeur et un endettement raisonnable et maîtrisé des 3 EPCI actuels.

Considérant, l'habitude de travailler ensemble et une réelle volonté de partager un projet et un avenir commun (Contrat de Terroir et études sectorielles conjoints...) devraient faciliter la mise en place de la nouvelle entité.

Considérant enfin que pour l'ensemble de ces motifs, la commission prospective de la CC3V avait fait émerger ce scénario parmi les scénarios les plus souhaitables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de fusion des communautés de communes des 3 Vallées, du canton de Salies du Salat et du canton de Saint-Martory contenue dans le SDCI présenté par M. le Préfet.

### **3.2 SIDEVA : Proposition de fusion des syndicats des écoles**

Monsieur le Maire expose le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Haute-Garonne proposé par Monsieur le Préfet pour avis.

Celui-ci prévoit la fusion des Syndicats gérant les écoles :

- SI des écoles de la vallée de l'ARBAS (SIDEVA)
- SIVU pour la gestion du RPI COURET ESTADENS GANTIES
- SI CASSAGNE MARSOULAS MAZERES-sur-SALAT
- SI des écoles d'ENCAUSSE les THERMES et SOUEICH

Considérant :

- que les syndicats des écoles concernés par la fusion ne sont pas détenteurs des mêmes compétences,
- que le service public d'éducation est avant tout un service de proximité, sa gestion doit demeurer au plus près des personnels et des structures qui en assurent le bon fonctionnement
- qu'il n'apparaît pas de dimension de mutualisation réellement pertinente, notamment du fait de l'éloignement des sites, qu'aucun poste budgétaire ne sera source d'économie dans le cadre de la disparition de la gestion par les syndicats
- que seuls les RPI et écoles gérés par des syndicats sont concernés par la fusion des intercommunalités
- que le syndicat gère un regroupement scolaire constitué par les services de l'Education nationale dans le cadre de RPI.
- que le projet de fusion départemental ne fait pas coïncider le territoire des RPI à la nouvelle carte intercommunale

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce contre la proposition de fusion du syndicat des écoles d'ENCAUSSE les THERMES et de SOUEICH avec le SI des écoles de la vallée de l'ARBAS (SIDEVA), le SIVU pour la gestion du RPI COURET/ESTADENS/GANTIES et le SI de CASSAGNE, MARSOULAS et MAZERES sur SALAT.

### **3.3 Proposition de fusion du SIVOM de la région de Salies du Salat avec les 3 communautés de communes.**

Monsieur le Maire présente le projet de fusion du SIVOM de la Région de Salies du Salat avec les communautés de communes du canton de Salies du Salat, des Trois Vallées et du canton de Saint-Martory inclus dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur le Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de fusion du SIVOM de la Région de Salies du Salat avec les communautés de communes des 3 Vallées, du canton de Salies du Salat et du canton de Saint-Martory contenue dans le SDCI présenté par M. le Préfet.

#### **4 Création d'un budget annexe pour la chaufferie et le réseau chaleur bois**

La commune a décidé de la création d'une chaufferie collective au bois plaquette et d'un réseau chaleur qui desservira les bâtiments publics, les logements communaux et des habitations privées.

Ce projet a pour vocation à la fois d'assurer la transition écologique de la commune, le développement des énergies renouvelables, la réduction des dépenses communales et la valorisation de la forêt communale. Pour les habitants, il permettra de lutter contre la précarité énergétique et d'améliorer le confort des logements.

Cette activité est considérée comme un service public industriel et commercial (SPIC). La gestion doit par conséquent être séparée du budget communal principal sous forme de Budget Annexe, géré en nomenclature M4, et doté de l'autonomie financière.

Cette création prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Aussi les dépenses engagées par la commune antérieurement à la création de ce Budget Annexe, et concernant cette activité, seront répercutées sur celui-ci une fois créé.

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer au 01/01/2016 un budget annexe pour ce service. Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **5 Création d'un budget annexe pour le photovoltaïque**

La commune a décidé de l'installation de panneaux photovoltaïques, sur le toit de l'ancienne gendarmerie, Place Pene Blaque.

Ce projet a pour vocation à la fois d'assurer la transition écologique de la commune, le développement des énergies renouvelables, et d'assurer un revenu annuel.

Cette activité est considérée comme un service public industriel et commercial (SPIC). La gestion doit par conséquent être séparée du budget communal principal sous forme de Budget Annexe, géré en nomenclature M4, et doté de l'autonomie financière.

Cette création prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Aussi les dépenses engagées par la commune sur son Budget Primitif, antérieurement à la création de ce Budget Annexe, et concernant cette activité, seront répercutées sur celui-ci une fois créé.

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer au 01/01/2016 un budget annexe pour cette opération. Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **6 Bornes de recharge de véhicules électriques**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SDEHG nous demandant de candidater si nous le souhaitons pour que soit installé à Arbas une borne de recharge de véhicules électriques. Le conseil approuve à l'unanimité.

## 7 Affectation des résultats 2014

Monsieur le Maire propose d'annuler et remplacer la délibération réf 201503C, du 3/4/2015 ayant pour objet « affectation du résultat de fonctionnement 2014 », cette délibération ne prévoyant pas d'affectation.

Il propose de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.  
Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte de Gestion fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 114 714,28 €,

Décide :

- d'annuler la délibération réf 201503C, du 3/4/2015 ayant pour objet « affectation du résultat de fonctionnement 2014 »
- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'investissement de l'exercice

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES			
RECETTES			8 218,00
RESULTATS CUMULES		-60 522,42	8 218,00
BESOIN DE FINANCEMENT		52 304,42	

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2015

A ) EXCEDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C/1068)	52 304,42
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C/002)	62 09,86

## 8 Décision modificative

Monsieur le Maire propose la modification budgétaire suivante :

### Section de fonctionnement

<i>Comptes augmentés</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
D64168	autres emplois insertion	4 181,00
D6554	contrib aux organismes regroupement	1 544,00
D6811/042	dotation aux amortiss	1,00
R722/042	immobilisations corporelles	2 359,00
D023	vir à la section investiss	2 360,00

<i>Comptes diminués</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
-------------------------	----------------	----------------

D 022 dépenses imprévues 5 725,00

**Section d'investissement**

<i>Compte augmenté</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
D2113/040	terrains aménagés	2 359,00
R 021	virement de la sect fonctionnement	2 360,00
D28031/040	amortiss études	1,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les modifications budgétaires proposées par Monsieur le Maire.

**9 Dissolution du CCAS**

Sur proposition de Monsieur le trésorier de la commune, il est proposé de dissoudre le CCAS qui ne fonctionne plus faute de crédit depuis plusieurs décennies. Le conseil approuve à l'unanimité.

**Questions diverses**

**1.1 Camion**

Le vérin du camion est en panne. Il sera étudié une solution à l'économie.

**1.2 Compteur d'eau à l'abattoir**

Il est étudié la possibilité de poser des compteurs défalqueurs qui pourrait être utilisés pour le local à louer ainsi que pour le local des chasseurs.

**1.3 Jardinières**

Une programmation jardinières 2016 sera étudiée, notamment à destination de la Place Pène Blanque. En cohérence avec les jardinières achetées en 2015.

**Séance levée à 23 h 30.**

Prochain conseil municipal le 22/01/2015 à 21h00.